



AUGMENTER les Salaires !

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Port : 06 87 26 05 35
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ul-cgt-bourges.com>

- ☞ C'est possible !
- ☞ C'est nécessaire !!
- ☞ C'est urgent !!!

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés trinquent ! Cette crise est bien réelle mais le Patronat s'en sert pour justifier chômage partiel, plan de licenciements, bas salaires...

Enjeu central pour conquérir un emploi décent pour tous et relancer l'économie, la Cgt propose la revalorisation du Smic à 1.600 euros brut tout de suite et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour qu'ils soient tous tirés vers le haut !

**Salariés – Chômeurs - Retraités,
Femmes / Hommes - Privé / Public**

Ensemble,

Prenons notre avenir et celui de nos enfants en main !

Exigeons le maintien et le développement de nos emplois,
l'augmentation de nos salaires et de nos retraites !

**Pour le droit de vivre dignement de
notre travail, dans notre localité,**

Jeudi 16 avril

A 17h30

*Rassemblement devant la Gare de Bourges
Puis manifestation en direction de la Préfecture.*

Emplois dignes, Pouvoir d'achat, Protection sociale, Services publics...

"LA CRISE C'EST EUX, LA SOLUTION C'EST NOUS TOUS!"

Malgré la crise, les profits affichés par les entreprises sont insolents, tandis que les entreprises cotées au CAC 40 affichent pour 2008 des bénéfices cumulés dépassant 80 milliards d'euros !

Le patronat est largement aidé par le gouvernement qui déverse des milliards d'euros sans aucun engagement sur le maintien de l'emploi et des sites industriels.

D'où viennent les profits ?

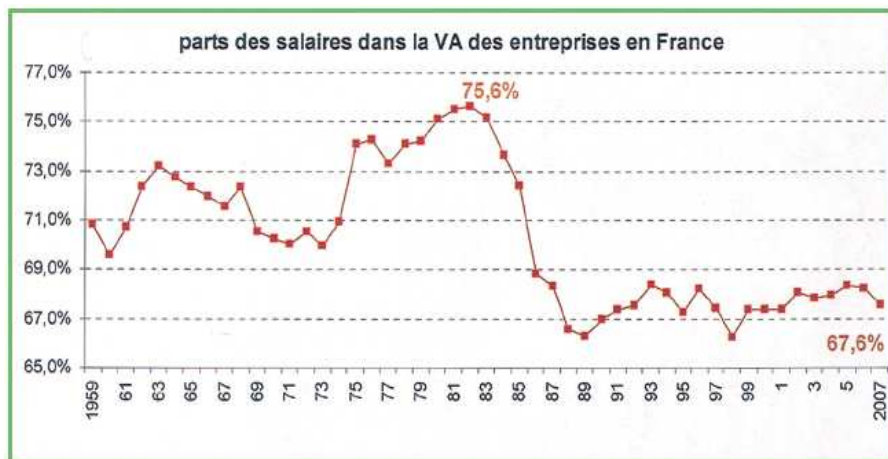
Les profits des entreprises sont (exclusivement) issus de la valeur ajoutée, laquelle est produite (exclusivement) par la mise au travail des salariés.

La valeur ajoutée est donc d'abord produite puis elle est répartie.

En 2007, les entreprises ont généré en France 922 milliards d'euros de valeur ajoutée, à partir d'une production totale de 2.419 milliards €.

Cette valeur ajoutée produite est alors répartie entre les salaires d'une part, soit 68 % en 2007, et les profits d'autre part, soit 32 % de la VA.

Ce partage de la valeur ajoutée est évolutif : tantôt c'est la part des profits qui gagne, tantôt c'est la part des salaires. C'est la loi des vases communicants et elle est formelle : ce qui est perdu d'un côté est repris de l'autre côté et inversement !



AMPLIFIER LA MOBILISATION SOLIDAIRE POUR LES SALAIRES !

« *Travailler plus pour gagner plus* », ce slogan présidentiel vaut autant que ce vieux dicton « *les promesses ne valent que pour ceux qui les croient* ». Autrement dit, les salariés ont tout intérêt à créer leur rapport de forces pour imposer partout des négociations salariales.

La CGT est à leur disposition partout pour exiger l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraites, le recul de la précarité, l'amélioration des conditions et de la durée du travail, le plein emploi.

Le jackpot des salariés riches		
	Salaires mensuel (€)	Evol 1998-2006 (%)
0,01 % les mieux payés	83 410	68,9
0,1 % les mieux payés	28 661	35,8
1 % les mieux payés	10 844	18,3
5 % les mieux payés	5 831	10,6
10 % les mieux payés	4 477	8,2
90 % les moins bien payés	1 254	0,9

Cotisations sociales :

La part des **salariés** est passée de **12,8% à 21,36%** entre 1980 et 2005, celle des **patrons** s'est réduite de **40,27% à 10,5%** durant cette même période !

Au regard de ces chiffres, on peut faire le rapide calcul que le "trou" de la **Sécurité Sociale** (12 milliards d'€) et le financement des **Retraites** pourraient être prélevés ailleurs que dans la poche des salariés.

Deux poids !
Deux mesures !

Rémunération des dirigeants d'entreprise :

Les représentants des salariés doivent avoir leur mot à dire !

Les représentants des salariés doivent avoir leur mot à dire sur la rémunération des dirigeants. Cela nécessite de renforcer les droits des comités d'entreprises et des élus de personnel dans les conseils d'administration et les comités de rémunération. Les représentants des salariés doivent avoir un droit de veto en la matière.

Les stock-options, les bonus... doivent être assujettis aux prélèvements sociaux et fiscaux au moins au même titre que les salaires.